

### AVENANT NUMÉRO 3

#### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE MASHTEUATSH POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023

- ENTRE :** PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 29 mars 2019, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Mashteuiatsh à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2024;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :  
  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024.
4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :  
1 700 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;  
1 916 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

2 276 840,82 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 307 379,82 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 111 650 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 88 029 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 214 425 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
2 275 322 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

totalisant 12 494 987,82 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 e) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 151 502 \$ pour le Canada;  
1 062 923 \$ pour le Québec.

6. Le sous-paragraphe 4.2.2 f) est ajouté à l'Entente :

- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 183 167 \$ pour le Canada;  
1 092 155 \$ pour le Québec.

7. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout de l'exercice financier 2023-2024.

8. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

9. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2024, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2025, les dispositions de la présente entente seront échues.

10. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

11. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

12. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

13. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

  
LE CHEF

2023.03.23  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

**Bourdages, Antoine**

Digitally signed by Bourdages,  
Antoine

Date: 2023.03.16 09:49:35 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 151 502,00 \$
Gouvernement du Québec	1 062 923,00 \$
Sous-total – En espèce	2 214 425,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>Total</b>
Assurance	4 736,00 \$	4 371,00 \$		9 107,00 \$
Coûts des installations policières	39 606,00 \$	36 560,00 \$		76 166,00 \$
Dépenses administratives	110 941,00 \$	102 407,30 \$		213 348,30 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	13 160,00 \$	12 147,00 \$		25 307,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 060,00 \$	7 440,00 \$		15 500,00 \$
Équipement policier	40 734,00 \$	37 601,00 \$		78 335,00 \$
Formation et recrutement	9 360,00 \$	8 640,00 \$		18 000,00 \$
Frais juridiques	7 228,00 \$	6 672,00 \$		13 900,00 \$
Honoraires professionnels	11 720,00 \$	10 818,82 \$		22 538,82 \$
Organes directeurs de la police	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Salaires et avantages sociaux	900 757,00 \$	831 465,88 \$		1 732 222,88 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Voyages en régions éloignées	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Sous-total – En espèce	1 151 502,00 \$	1 062 923,00 \$	0,00 \$	2 214 425,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 151 502,00 \$</b>	<b>1 062 923,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 183 167,00 \$
Gouvernement du Québec	1 092 155,00 \$
Sous-total – En espèce	2 275 322,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 974,00 \$	4 591,00 \$		9 565,00 \$
Coûts des installations policières	29 281,00 \$	27 029,09 \$		56 310,09 \$
Dépenses administratives	118 501,00 \$	109 386,20 \$		227 887,20 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	23 166,00 \$	21 384,00 \$		44 550,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 852,00 \$	8 170,99 \$		17 022,99 \$
Équipement policier	4 472,00 \$	4 128,00 \$		8 600,00 \$
Formation et recrutement	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Frais juridiques	2 626,00 \$	2 424,00 \$		5 050,00 \$
Honoraires professionnels	1 300,00 \$	1 200,00 \$		2 500,00 \$
Organes directeurs de la police	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Salaires et avantages sociaux	953 595,00 \$	880 241,72 \$		1 833 836,72 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Voyages en régions éloignées	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Sous-total – En espèce	1 183 167,00 \$	1 092 155,00 \$	0,00 \$	2 275 322,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 183 167,00 \$</b>	<b>1 092 155,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>



**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés										
Identification du dossier (numéro de projet, région,... autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme				Type du Financement		
0	0			0				Contribution		
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours			Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	
Montant Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités										
	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.										
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)									<b>Date:</b>	
<b>Attestation de l'agent de programme</b>										
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)									<b>Date:</b>	
<b>Notes:</b>										
* Amortissement (non permis)										
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.										

## AVENANT NUMÉRO 3

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE MASHTEUATSH POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023

**ENTRE :** PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)

**ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)

**ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 29 mars 2019, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Mashteuiatsh à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2024;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :  
1 700 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;  
1 916 750 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

2 276 840,82 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 307 379,82 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 111 650 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 88 029 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 214 425 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
2 275 322 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

totalisant 12 494 987,82 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 e) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 151 502 \$ pour le Canada;  
1 062 923 \$ pour le Québec.

6. Le sous-paragraphe 4.2.2 f) est ajouté à l'Entente :

- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 183 167 \$ pour le Canada;  
1 092 155 \$ pour le Québec.

7. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout de l'exercice financier 2023-2024.

8. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au sous-article 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

9. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2024, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2025, les dispositions de la présente entente seront échues.

10. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

11. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
12. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
13. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

24 mars 2023

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 151 502,00 \$
Gouvernement du Québec	1 062 923,00 \$
Sous-total – En espèce	2 214 425,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 736,00 \$	4 371,00 \$		9 107,00 \$
Coûts des installations policières	39 606,00 \$	36 560,00 \$		76 166,00 \$
Dépenses administratives	110 941,00 \$	102 407,30 \$		213 348,30 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	5 200,00 \$	4 800,00 \$		10 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	13 160,00 \$	12 147,00 \$		25 307,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 060,00 \$	7 440,00 \$		15 500,00 \$
Équipement policier	40 734,00 \$	37 601,00 \$		78 335,00 \$
Formation et recrutement	9 360,00 \$	8 640,00 \$		18 000,00 \$
Frais juridiques	7 228,00 \$	6 672,00 \$		13 900,00 \$
Honoraires professionnels	11 720,00 \$	10 818,82 \$		22 538,82 \$
Organes directeurs de la police	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Salaires et avantages sociaux	900 757,00 \$	831 465,88 \$		1 732 222,88 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Voyages en régions éloignées	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Sous-total – En espèce	1 151 502,00 \$	1 062 923,00 \$	0,00 \$	2 214 425,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 151 502,00 \$</b>	<b>1 062 923,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 214 425,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 183 167,00 \$
Gouvernement du Québec	1 092 155,00 \$
Sous-total – En espèce	2 275 322,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 974,00 \$	4 591,00 \$		9 565,00 \$
Coûts des installations policières	29 281,00 \$	27 029,09 \$		56 310,09 \$
Dépenses administratives	118 501,00 \$	109 386,20 \$		227 887,20 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	23 166,00 \$	21 384,00 \$		44 550,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	8 852,00 \$	8 170,99 \$		17 022,99 \$
Équipement policier	4 472,00 \$	4 128,00 \$		8 600,00 \$
Formation et recrutement	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Frais juridiques	2 626,00 \$	2 424,00 \$		5 050,00 \$
Honoraires professionnels	1 300,00 \$	1 200,00 \$		2 500,00 \$
Organes directeurs de la police	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Salaires et avantages sociaux	953 595,00 \$	880 241,72 \$		1 833 836,72 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Voyages en régions éloignées	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
Sous-total – En espèce	1 183 167,00 \$	1 092 155,00 \$	0,00 \$	2 275 322,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 183 167,00 \$</b>	<b>1 092 155,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 275 322,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
																	% Cumul approuvée par SP	n/a	
																	% Cumul réel de SP	n/a	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement	
			0.00			0.00			0.00			0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										<b>Attestation de l'agent de programme</b>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								